Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260305-D2026_010-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

Délibération n° 010-2026 – Approbation du règlement intérieur de la collectivité

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 19
Quorum : 12
Date de convocation : 17 février 2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Christophe PENGUEN Mme Véronique WYART – M. Patrice VIVIEN –- Mme Annick MARQUER – M. Jean-Yves Le BRIERO - M. Gérard BARREAU Mme Servane CADIOU – Mme Patricia LEGLAS - Mme Catherine TANIC - Mme Jocelyne LEGENDRE - M. Johan CHARTIER – Mme Alexandra FANOUILLERE – M. Victor LAVOLE – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Odile LEFORT - M. de BOISSIEU Renaud – M. de la GATINAIS

Absent excusé : Mme Marine AUVRAY (pouvoir à Mme Alexandra FANOUILLERE) - M. Daniel THOMAS (Pouvoir à Mme Patricia LEGLAS) - M. Jean-Luc LE GAST (Pouvoir à M. Jean-Yves Le BRIERO) – M. Hervé DOURVER (pouvoir à M. Renaud de BOISSIEU).

Secrétaire de séance : M. Gérard BARREAU

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de fixer les règles relatives à l'organisation du travail, à l'hygiène, à la sécurité, aux droits et obligations des agents ainsi qu'au bon fonctionnement des services ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été soumis pour avis au Comité Social Territorial en date du 26 juin 2025 ;

Considérant qu'il convient d'adopter ce règlement afin de préciser les modalités d'application des dispositions législatives et réglementaires au sein de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260305-D2026_010-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER le règlement intérieur à destination des agents de la collectivité tel qu'annexé à la présente délibération.

DE PRECISER que ce règlement entrera en vigueur à compter du **05 mars 2026.**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, le 05 mars 2026

Le Maire

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 05 mars 2026
Publié le 05 mars 2026